

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2009-2010)  
LE 25 AOÛT 2009**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 25 AOÛT 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Josyane Desjardins (16)  
Marie-Louise Kerneïs (7)  
Catherine Martin (9)  
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**M. le commissaire représentant du comité de parents**

Luc Joly, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale  
Michelle Fournier, directrice générale adjointe  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

**ÉTAIENT ABSENTS**

M<sup>me</sup> Claudette Labre-Do (13), commissaire  
M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03073-08-09**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Joly, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2009

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 29 juin 2009

06.03 Rapport annuel à la population 2008-2009 – Soumissions – Appel d'offres

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Réaménagement d'une classe – École Gérin-Lajoie : Appel d'offres # P-30-038-08

11.02 Réfection des escaliers et des trottoirs – École Saint-Jude : Appel d'offres # P-28-047-08

11.03 Service d'enlèvement et de disposition des déchets – Appel d'offres # AP-023-S100-08

11.04 Forage des puits géothermiques – Nouvelle école primaire à Candiac : Appel d'offres # P-01-015-09

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**1. Remboursement des frais de déplacement**

En suivi.

**2. Dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services à la Direction générale**

En suivi.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**C.E.-03074-08-09**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2009**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires

peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2009 soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03075-08-09

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JUIN 2009**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 29 juin 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 juin 2009 soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**06.03 RAPPORT ANNUEL À LA POPULATION 2008-2009 – APPEL D'OFFRES**

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

Étant donné que le coût du contrat avec l'agence « **Idéaliste** » est inférieur à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), le sujet est retiré de la présente séance.

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

C.E.-03076-08-09

**11.01 RÉAMÉNAGEMENT D'UNE CLASSE – ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE : APPEL D'OFFRES # P-30-038-08**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Joly, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le réaménagement d'une classe à l'école Gérin-Lajoie à **Construction Adoc inc.** pour un montant forfaitaire de cinquante et un mille deux cents dollars (**51 200,00 \$**), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 juin 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03077-08-09**

#### **11.02 RÉFECTION DES ESCALIERS ET DES TROTTOIRS – ÉCOLE SAINT-JUDE : APPEL D'OFFRES # P-28-047-08**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de bien et de services et le nombre de soumission reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des escaliers et des trottoirs à l'école Saint-Jude à **Construction Dougère Inc.** pour un montant forfaitaire de cent sept mille quatre cent quatre-vingt dix dollars (**107 490,00 \$**), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 17 juin 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03078-08-09**

#### **11.03 SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS : APPEL D'OFFRES # AP-023-S100-08**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le service d'enlèvement et de disposition des déchets à **RCI Environnement Inc.** pour un montant forfaitaire de trente huit mille cinq cent seize dollars et soixante-huit cents **(38 516,68 \$)**, taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 25 juin 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.04 FORAGE DE PUIITS GÉOTHERMIQUES – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À CANDIAC : APPEL D'OFFRES # P-01-015-09**

Étant donné que le montant de la plus basse soumission est inférieur à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), le sujet est retiré de la présente séance.

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03079-08-09**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 16,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

A.14.02

T:\Textes\2009-2010\CEX\PROCES-VERBAUX\25 août 2009 - A.14.02.doc